

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 144 (1999)
Heft: 6-7

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOMMAIRE ■

Juin-juillet 1999

	Pages
Editorial	
■ Cohésion nationale et volonté de défense en temps de paix	3
Analyse	
■ 1998, année des bicentennaires et jubilé constitutionnels	6
■ Etat des lieux	9
Situation politico-militaire	
■ L'Europe et la Suisse face aux menaces (2)	13
Politique de défense	
■ Balayer l'initiative visant à la réduction des dépenses militaires	20
Armement	
■ Programme d'armement 1999	22
Dossier « Balkans »	
■ Tensions à la frontière albanaise du Kosovo	25
Armées étrangères	
■ L'avenir des réserves en France	32
Histoire	
■ Pacte de Varsovie	35
■ La « Ville-lumière » sort de l'ombre !	38
Musées	
■ Les forts du massif alpin devenus musées	42
Nouvelles brèves	44
Revue des revues	47
SSO: comité central	I-II
RMS-Défense Vaud	III-VI

Cohésion nationale et volonté de défense en temps de paix

Dans un récent essai, Eric Werner¹ rappelle un principe bien oublié dans nos démocraties postindustrielles : « La collectivité n'existe comme telle que parce qu'elle est confrontée à une autre collectivité, à une collectivité antagoniste. C'est cette autre collectivité qui la fait accéder à l'être, mais aussi l'y maintient. Il ne faut donc pas se réjouir trop vite lorsqu'on entend dire que la collectivité n'aurait plus d'ennemi à combattre. »

En soi, c'est évidemment une bonne nouvelle. On peut diminuer les dépenses militaires, transformer le ministère de la défense en ministère des sports. Seulement, il y a une contrepartie. Plus d'ennemi à combattre certes, mais comme l'ennemi est le ciment même de la collectivité, sa disparition ne saurait rester sans effet sur la cohésion interne de la collectivité. Elle équivaut forcément à une remise en cause de cette cohésion. (...) On assiste à la multiplication des crises internes (...). En d'autres termes, l'insécurité se déplace de la périphérie vers le centre. (...) Chacun se replie sur son particularisme propre (clan, coin de terre, chapelle, sexe, appartenance ethnique), en oubliant le lien civique le rattachant à la collectivité dans son ensemble. »

De son côté, Dominique David, professeur à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr², fait quelques réflexions fondamentales sur l'esprit de défense

ainsi que les rapports entre l'armée et la nation. Les questions qu'il se pose apparaissent d'autant plus légitimes qu'elles touchent à des sociétés civiles occidentales qui doutent de leurs références fondamentales à des forces armées désorientées par l'ampleur des réformes.

Selon la thèse la plus rebattue, mais sans doute la moins réaliste, l'esprit de défense, indéfiniment sommé de se prouver en temps de paix, produit le civisme du temps de l'affrontement, donc de la défense proprement dite face à l'adversaire. Cette conception, faussement évidente, présente un défaut majeur, celui d'inventer une séparation entre sociétés civile et militaire, ne serait-ce que parce que c'est, la plupart du temps, la seconde, convaincue d'une sorte de supériorité civique et morale, qui interroge la première sur son esprit de défense.

Historiquement, ce sont les sociétés unies, intégrées et ci-

¹ L'avant-guerre civile. Essai. Lausanne, Editions L'Age d'homme, 1998, pp. 42-43.

² Défense nationale, octobre 1998.